

AMENDEMENT 6

déposé par Ieke van den Burg, au nom du groupe PSE

Rapport**A6-0025/2005****Othmar Karas**

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 5

5. souligne que les règles et procédures du Pacte de stabilité et de croissance ne souffrent aucune exception, *mais demande que tous les États membres, qu'ils soient grands ou petits, se voient appliquer le même traitement; considère que, à cette fin, il convient de renforcer le rôle de la Commission, en particulier pour ce qui est de l'ouverture de la procédure concernant les déficits excessifs; appelle tous les États membres à mener à bien l'examen du Pacte de stabilité et de croissance pendant la présidence luxembourgeoise, en recherchant, pour chaque rubrique, des solutions fortes, équitables et praticables, dans le sens défini par le Conseil ECOFIN du 13 décembre 2004, tout en renforçant l'aspect préventif, en accordant une plus grande attention aux disparités économiques et en améliorant la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs (la partie correctrice du Pacte) et la gouvernance économique;*

Or. en

16.2.2005

A6-0025/7

AMENDEMENT 7

déposé par Ieke van den Burg, au nom du groupe PSE

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. propose, dans le cadre de l'examen du Pacte de stabilité et de croissance et de la recherche d'un critère constructif en matière de dette publique, que l'on établisse une distinction nette entre investissements et dépenses courantes, en prévoyant que, au cours du cycle économique, les gouvernements ne puissent emprunter que pour investir, et non pour financer des dépenses courantes; considère que cela ne doit entraîner ni budgétisation relâchée ni comptabilité créative et que seules devraient être considérées, par définition, comme investissements dans le contexte du Pacte de stabilité et de croissance les dépenses qui représentent des investissements dans les secteurs suivants: éducation, services sociaux, recherche et développement, infrastructures de transport et de communication et infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables;

Or. en

16.2.2005

A6-0025/8

AMENDEMENT 8

déposé par Sahra Wagenknecht et Pedro Guerreiro, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

2 bis. considère que le Pacte de stabilité et de croissance manque de rationalité économique, n'a pas contribué à la croissance économique et se caractérise par sa partialité contre le secteur public; demande l'abrogation du Pacte de stabilité et de croissance et la création d'un Pacte de croissance et d'emploi;

Or. en

16.2.2005

A6-0025/9

AMENDEMENT 9

déposé par Sahra Wagenknecht et Pedro Guerreiro, au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A6-0025/2005

Othmar Karas

Finances publiques dans l'UEM – 2004

Proposition de résolution

Paragraphe 2 ter (nouveau)

2 ter. souligne l'importance que présente, pour la promotion de la cohésion sociale et économique, la réalisation d'investissements publics aux échelons communautaire et national, en particulier la réalisation d'investissements dans les régions à la traîne; considère donc qu'il est essentiel d'abroger le Pacte de stabilité et de croissance, compte tenu de son effet dommageable au niveau de la bonne mise en œuvre des Fonds structurels et au niveau des investissements en général;

Or. en